

**DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE  
COMMUNE DE VILLETTE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

\*\*\*\*\*

Convocation en date du 20 janvier 2012

Affichage en date du 20 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice 11

Présents 08

Votants 09

L'an deux mil douze, le vingt-six janvier à vingt heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre JEAN, Maire.

Présents :

Madame GASPARD Chrystel, POETTE Michèle,

Messieurs SAUZET Claude, JEANNE Thierry, PASDELOUP Philippe, BIECHER Régis,

TROUSSEAU Roland,

Absents :

BALLERINI Bernard, excusé, a donné pouvoir à SAUZET Claude

SAILLIOT Elise, excusée,

HABRAN Stéphanie, excusée,

Secrétaire : Claude SAUZET

**\* PROJET LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un débat public est organisé depuis le 3 octobre 2011 jusqu'au 3 février 2012 concernant un projet de réalisation d'une Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN).

Il souligne avoir reçu l'information à titre personnel, par l'entremise de la Chambre d'Agriculture des Yvelines.

**Aucune information relative au projet ou à l'existence même d'un débat public n'a été faite officiellement auprès de la commune ou de ses administrés.**

Aucun affichage portant mention de l'existence d'un débat public et de ses modalités n'a pu être relevé dans le Canton de Guerville. Renseignement pris, il semblerait que la plupart des communes de la Vallée de la Haute Vaucouleurs, potentiellement touchées par le contournement de Mantes-la-Jolie, n'ont pas été informées de l'existence d'un projet de Ligne à Grande Vitesse traversant cette vallée.

**Le contournement de Mantes-la-Jolie traversant notamment la Vallée de la Mauldre et la Vallée de la Vaucouleurs est présenté dans ce « dossier du maître d'ouvrage » comme inéluctable.**

Le Maire souligne que la demande de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) dans son cahier d'acteur (n°61) de transformer les voies et la gare de Mantes-la-Jolie, afin d'éviter le contournement sud par la Vallée de la Haute Vaucouleurs, n'a pas été prise en compte à ce stade.

Selon les scénarios, ledit contournement en sortie du tunnel ferroviaire débute au droit des communes d'Orgeval, Villennes sur Seine ou Morainvilliers, pour rejoindre la ligne existante après Mantes-la-Jolie.

Les conseillers municipaux interrogent Monsieur le Maire sur les impacts d'un tel tracé pour leur commune et la Vallée de la Haute Vaucouleurs.

Le Maire exprime alors ses réserves quant au « dossier du maître d'ouvrage » présenté par RFF dans le cadre du débat public. Il est peu détaillé, voire lacunaire, sur les questions d'atteintes à l'environnement au sens large et à la santé humaine.

Le passage d'une telle ligne ferroviaire, dont l'emprise serait d'ordre d'une centaine de mètres, conduirait à la probable disparition d'exploitations agricole et piscicole sur la commune, ainsi qu'à des nuisances visuelles et sonores, importantes du fait de la propagation du bruit dans une vallée encaissée.